

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025

Ordre du jour :

Échange de vues avec les représentants du Cercle de coopération des ONG de développement

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp remplaçant M. Laurent Zeimet, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Ben Polidori remplaçant Mme Paulette Lenert, Mme Alexandra Schoos, Mme Joëlle Welfring

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

M. Luc Siebenaller, du Cercle de coopération des ONG de développement, de l'ONG « Le Soleil dans la Main »

Mme Nicole Ikuku, du Cercle de coopération des ONG de développement

M. Tom Gueroult, de l'ONG Padem

M. David Hoffmann, de l'ONG ASTM

M. Sebastian Weier, du Cercle de coopération des ONG de développement

Mme Tania Tennina, Mme Sarah Brock, M. Yves Carl, Mme Elisabeth Funk, M. Timothée de Lestrangé (Stagiaire), Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Franz Fayot, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Sam Tanson, M. Laurent Zeimet

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Fernand Kartheiser, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

Échange de vues avec les représentants du Cercle de coopération des ONG de développement

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP) souhaite la bienvenue aux représentants du Cercle de Coopération des ONG de développement (ci-après « Cercle des ONGD »).

Le Président explique que cette réunion est très importante car la déclaration sur la politique de la Coopération aura lieu le 12 février. Il rappelle qu'il n'y a pas eu de débat l'année écoulée car il y a eu un changement au niveau de gouvernement : la politique de la coopération relève maintenant de la compétence du ministère des Affaires étrangères. Il explique que le lendemain de la déclaration aura lieu un débat sur la politique de la Coopération.

Il demande aux représentants du Cercle des ONGD de brièvement se présenter et leur donne la parole.

Monsieur Sebastian Weier, responsable plaidoyer politique du Cercle des ONGD, explique qu'ils aborderont quatre blocs thématiques, dont plusieurs sujets d'actualité. Il constate premièrement qu'aujourd'hui en Europe, le domaine de la coopération internationale est en danger. Il y a des coupes budgétaires partout, une remise en question de la coopération par les populismes partout en Europe. Il est donc très important pour le Cercle des ONGD de pouvoir échanger avec les députés, afin de s'exprimer sur certains points importants.

Dans ce contexte, il observe que la décision du Luxembourg de maintenir l'Aide publique au développement à 1% de son RNB, additionnée aux cours liés aux enjeux climatiques et aux réfugiés, est exemplaire. Cela devient de plus en plus important, et le Cercle des ONGD tient à souligner cet aspect très positif de la coopération luxembourgeoise.

Néanmoins, beaucoup de changements sont en cours dans le domaine de la coopération au Luxembourg. L'orateur annonce qu'il explique que Monsieur Luc Siebenaller, responsable plaidoyer politique du Cercle des ONGD parlera des pays du Sahel et des pays partenaires du Luxembourg. Madame Nicole Ikuku, directrice du Cercle des ONGD, abordera le domaine de la sensibilisation. Lui-même exposera des observations sur des questions européennes, et Monsieur David Hoffmann, responsable du plaidoyer politique auprès de l'ASTM, et membre du conseil d'administration de Niños de la Tierra, parlera de la technologie et du développement.

Monsieur Luc Siebenaller, président du Cercle des ONGD, souhaite attirer l'attention des députés sur les préoccupations du Cercle des ONGD concernant les développements récents dans la zone du Sahel, notamment de l'annonce faite de la non-prolongation de la coopération bilatérale avec le Mali, le Niger, et le Burkina Faso. Le Cercle des ONGD salue le fait que le soutien aux ONG actives dans ces pays ait été maintenu, mais s'interroge cependant sur la pérennité de ce soutien.

Monsieur Luc Siebenaller demande si ce soutien sera maintenu dans les années à venir, et s'il existe une stratégie spécifique pour la région du Sahel, à moyen terme.

Ensuite, il mentionne le fait que la coopération luxembourgeoise ait exprimé son intention de rechercher de nouveaux pays partenaires. A ce sujet, le Cercle des ONGD souhaite obtenir des éclaircissements sur les critères de sélection et leur ordre de priorité, concernant l'identification de ces nouveaux pays partenaires. Dans ce cadre, il souhaite discuter du poids et du rôle des relations commerciales et de création de marché pour les entreprises luxembourgeoise, et de la dimension de protection et promotion des droits humains dans le processus de sélection des potentiels nouveaux pays partenaires.

Ensuite, le Cercle des ONGD s'interroge sur le processus d'évaluation de potentiels nouveaux partenariats. Monsieur Luc Siebenaller demande s'il y a eu une évaluation et une analyse préalable qui aurait été effectuée. Il demande quels sont les critères et quels sont les résultats de ces évaluations. Il souhaite savoir s'ils seront accessibles au public.

Enfin, le Cercle des ONGD est conscient que les partenaires internationaux ne peuvent pas se limiter aux exemplaires en matière de droits humains. Il s'interroge sur les mesures prises pour garantir que l'activité de la coopération luxembourgeoise ne renforce pas les problèmes existants. Monsieur Luc Siebenaller demande quels sont les précautions, procédures, et protocoles qui seront mis en place afin de respecter les droits humains et le devoir de vigilance. Il demande s'il est prévu d'imposer aux bénéficiaires de subsides un devoir de vigilance ou d'autres réglementations assurant le respect des droits humains.

En conclusion, le Cercle des ONGD est inquiet face à l'actuelle politique de retrait de la zone du Sahel, et appelle le gouvernement à la transparence de ses décisions et à maintenir les droits humains au centre de sa politique de coopération. La situation au Sahel nécessite une attention particulière et une stratégie claire pour assurer la continuité et l'efficacité de l'aide au développement luxembourgeoise dans cette région cruciale.

Le Président explique brièvement aux représentants du Cercle des ONGD que le débat et les questions des députés auront lieu après que les représentants du Cercle des ONGD aient terminé leur présentation.

Madame Nicole Ikuku, directrice du Cercle des ONGD, remercie les députés pour cet échange de vues. Elle remarque qu'ils ont été fortement mobilisés cette année sur le volet de la sensibilisation et l'éducation au développement, aussi appelé « éducation à la citoyenneté mondiale ». C'est un volet d'action très important pour les ONG car il se passe au Luxembourg. Il va non seulement sensibiliser toutes les tranches de la population luxembourgeoise, mais aussi les conscientiser, les mobiliser pour un débat public sur la coopération au développement.

Autrement dit, si on ne sensibilise pas les personnes au Luxembourg, on a difficilement un débat sur les enjeux de la coopération au développement. Madame Nicole Ikuku explique que le 15 mars, à la venue du nouveau ministre, le Cercle des ONGD avait demandé une entrevue afin d'apprendre à se connaître, voir les attentes des deux côtés, ce qui se fait toujours. A cette entrevue, le ministre avait annoncé une série de réformes qu'il voulait entreprendre.

D'une part, il souhaitait mettre fin à la dépendance des ressources humaines des ONG en sensibilisation et en éducation au développement. Madame Nicole Ikuku précise qu'il s'agit du volet où il y a le moins de bénévoles, car cela se fait pendant les heures de travail, qu'il faut des compétences-métier, donc du personnel. Elle ajoute qu'il s'agit justement de tout le volet qui va contribuer à la professionnalisation de ces organisations au Luxembourg. Il n'y aura donc plus d'appel à projets. Madame Nicole Ikuku explique que les ONG attendaient un appel à projets annuel auprès duquel ils devaient déposer leurs projets, et qui devait aussi contenir les coûts de personnel, mais qui n'a jamais eu lieu et qui n'aura pas lieu.

Elle ajoute qu'il y avait une volonté du ministre, qui a été saluée par les ONG, d'intégrer la sensibilisation et l'éducation au développement dans les programmes scolaires notamment dans le programme « Vie et Société », et l'organisation annuelle d'une semaine de la coopération au développement. Elle ajoute que les représentants du Cercle des ONGD reviendront sur ce dernier point, sur lesquels ils se questionnent.

Il y a une volonté de renforcer le Cercle des ONGD, de renforcer la durabilité dans le secteur de la sensibilisation en confiant tout le budget de la ligne sensibilisation, soit 4,5 millions

d'euros, au Cercle des ONGD pour que celui-ci fasse de la sensibilisation. Madame Nicole Ikuku précise que cela est contraire à ses statuts, et clairement à sa mission.

Il y avait enfin l'idée de rendre possible la création d'une Maison des ONGD, un projet mis en avant par les organisations depuis une vingtaine d'années. Ces ONG ont la volonté de s'unir pour une telle maison afin de renforcer leur synergie et de mutualiser leurs services et diminuer les coûts.

Madame Nicole Ikuku affirme qu'aujourd'hui le dialogue s'est nettement amélioré. Elle ajoute qu'il y a eu un dialogue grâce à de nombreuses interventions de la part des députés, et à l'acharnement très clair du Cercle des ONGD et de ses membres pour ne pas mettre en péril les organisations mais les renforcer vers un changement qui peut être bénéfique pour tout le monde.

Elle explique qu'ils sont arrivés du dépôt d'une proposition en juillet, et d'une contre-proposition et de discussions jusqu'à la semaine précédente, à des clarifications très claires de ce à quoi l'année 2025 pourrait ressembler. Madame Nicole Ikuku estime que ces propositions sont très positives, que l'on ressort avec une année 2025 de transition. Le ministère aura une restructuration que le Cercle des ONGD pense être bénéfique pour le secteur, mais dont ils pensent que le moment était mal choisi pour une telle restructuration. Elle ajoute que la manière dont cette restructuration a été faite a été dénoncée à plusieurs reprises, et aurait pu avoir lieu dans un dialogue dès le départ.

Madame Nicole Ikuku estime qu'il s'agit d'une année lors de laquelle le ministre leur accorde une vraie souplesse dans le dépôt de projets, ce qui est salué par le Cercle des ONGD. Elle précise qu'il n'y aura plus de projets individuels mais des projets collectifs qui peuvent être déposés, qui ne vont pas devoir réunir toutes les démarches administratives, mais qui pourront amener une certaine flexibilité dans l'innovation, se porter plus la méthode, et non pas uniquement sur des thématiques.

Un autre point très positif selon elle, est que le ministère accepte de financer cette année de transition à 100%. Elle estime qu'il récupère une mise en péril qu'il y a eu, puisqu'à partir du 1^{er} janvier 2025 la plupart du personnel engagée en sensibilisation n'avait plus d'emploi si l'ONG n'arrivait pas à mobiliser la récolte de fonds nécessaire à les maintenir en place pour ce travail. Madame Nicole Ikuku explique que la récolte de fonds a été un vrai enjeu pour les organisations cette année, au vu de plusieurs affaires et scandales. Il y avait donc un vrai enjeu de maintenir des financements pour ne pas perdre ni la spécificité des ONG, ni le travail réalisé tout au long de ces années, ni le personnel, qui est très rare au Luxembourg. La directrice du Cercle des ONGD estime donc qu'on ressort de cette année assez grandis, avec le soutien à cette maison des ONG, et un projet très concret à l'avenue de la Liberté où une visite a déjà été organisée avec le ministre.

Madame Nicole Ikuku ajoute que malheureusement, cette année a également été très difficile. Il y a eu neuf mois de négociations ayant abouti dans un projet dont le Cercle des ONGD se serait bien passé. Elle précise que les négociations auraient pu se faire d'une autre manière. Surtout, elle explique que les acteurs sont fatigués de devoir se justifier de leur travail, de ses bienfaits et impacts, mais aussi des négociations pour pouvoir maintenir cette dynamique, et pour en même temps retrouver l'énergie pour bâtir quelque chose de nouveau. Elle explique qu'il est attendu des ONG, de l'innovation et une transition qui va amener du nouveau, de 2026 à 2030.

Madame Nicole Ikuku conclut que le Cercle des ONGD salue le gouvernement d'être ressorti grandis de ces négociations, d'avoir fait preuve d'écoute et de compréhension envers les organisations. Le Cercle des ONGD a cependant un peu peur que pour les prochaines étapes, des changements trop rapides soient attendus de la part des ONG. Elle affirme qu'il faut laisser

le temps à la restructuration pour que les organisations se renforcent et ne se fragilisent pas en une année.

Le Président donne la parole au prochain orateur.

Monsieur Sebastian Weier explique qu'une des missions du Cercle des ONGD est de faire la veille sur la cohérence des politiques de développement au Luxembourg et au niveau européen. Dans cette mission, le Cercle des ONGD fait partie de réseaux européens et réalise des publications. Il mentionne la brochure du baromètre 2024 « Pour une meilleure cohérence des politiques pour le développement » qu'il a distribuée aux députés pour l'échange de vues. C'est une brochure réalisée une fois par période législative, dédiée à la cohérence des politiques. Monsieur Sebastian Weier explique que CONCORD, une confédération européenne d'ONG, a aussi contribué à la rédaction de la brochure. Il ajoute que le Cercle des ONGD est également sollicité dans différentes institutions qui font la veille pour la cohérence des politiques, comme le comité interministériel pour le développement, et a été invité à contribuer à la revue des pairs de la cohérence des politiques du Luxembourg réalisée par l'OSCD, et dont les résultats seront publiés en février.

Monsieur Sebastian Weier a trois remarques concernant le niveau international et national. Le Luxembourg s'est engagé à dédier 2% de son RNB à la Défense, et le secrétaire général de l'OTAN aurait demandé que cela soit 3,7%. Le Cercle des ONGD se demande d'où viendront les fonds qui viendront alimenter ces 2%, et espère que cela ne viendra pas de la Coopération. Il espère également que le budget de 1% du RNB pour l'Aide publique au Développement sera maintenu, en termes de qualité aussi, et qu'il ne sera pas réduit ou transformé afin de pouvoir alimenter la Défense.

Dans ce contexte, Monsieur Sebastian Weier mentionne une remarque de la Chambre des Salariés dans leur avis sur le projet de budget, où ils revendiquent qu': « A la place de la multiplication des investissements dans les capacités militaires, nous demandons que les moyens financiers soient mobilisés pour accélérer la coopération internationale. La Chambre des Salariés souhaite que le montant de l'Aide publique au Développement puisse être porté à au moins 2% du RNB. » Monsieur Sebastian Weier précise que ce n'est pas une revendication que le Cercle des ONGD aurait nécessairement fait lui-même, mais dans cette balance entre le budget de la Défense et celui de l'Aide publique au Développement, il faut noter le soutien d'autres acteurs de la société civile, ce qui est souligné ici.

Monsieur Sebastian Weier évoque ensuite la politique de coopération au niveau européen, qui inquiète le Cercle des ONGD sur trois points. Aujourd'hui, la coopération européenne est de plus en plus construite pour soutenir le secteur privé et le « Global Gateway », qui ne vise pas premièrement le développement humain mais plutôt le développement économique. Il ajoute que le Cercle des ONGD a pu échanger avec différentes institutions européennes, et que les buts et moyens portés par le « Global Gateway » ne sont pas toujours très clairs puisque c'est un instrument qui continue de se construire. Monsieur Sebastian Weier explique qu'il y a une plateforme de consultation de la société civile à laquelle participe également CONCORD, mais selon qui cette consultation serait plus une consultation pour la forme que sur le contenu.

Le Cercle des ONGD se demande où va la Coopération européenne, et comment le Luxembourg contribue au nouveau façonnement de la Coopération européenne.

Monsieur Sebastian Weier ajoute que ce point est lié à d'autres points évoqués ces dernières années, comme le nouveau pacte sur la migration qui propose une certaine instrumentalisation de la Coopération pour obtenir des fins qui ne sont pas celles de la Coopération. Il prend pour exemple la tendance de lier le soutien par la Coopération européenne à un accord de rapatriement, ce qui n'est pas acceptable pour le Cercle des ONGD, qui considère que la Coopération ne peut pas être un instrument d'une autre politique, et ne doit pas être liée.

Ensuite, Monsieur Sebastian Weier explique que depuis la prise de fonctions de la nouvelle Commission européenne, il y aurait des lettres de la direction générale du budget et d'autres directions générales, vers des institutions de la société civile, dont CONCORD, leur demandant d'arrêter de voir des fonctionnaires européens et de réduire leurs plaidoyers. Monsieur Sebastian Weier mentionne plus précisément une note de la DG Budget qui dit que pour éviter le dommage à la réputation, des institutions financées par l'Union européenne doivent arrêter certaines parties de leur plaidoyer. Le Cercle des ONGD considère que ce n'est pas acceptable puisque c'est une attaque directe à la société civile et à l'espace civique au niveau européen.

Le Cercle des ONGD se demande si le Luxembourg a prévu d'agir sur ces points, au moins en marquant publiquement son désaccord. L'orateur demande si le Luxembourg était au courant, s'il aurait contribué à cette décision. Il demande quelle est la position luxembourgeoise sur ce sujet.

Monsieur Sebastian Weier ajoute que le Cercle des ONGD a pu récemment échanger dans un autre contexte sur la société civile et l'espace civique avec le premier ministre, qui a assuré que l'espace civique était très important pour lui. Pour cette raison, le Cercle des ONGD aimerait un positionnement public du Luxembourg pour soutenir la société civile au niveau européen également. En tant que membre du CONCORD, cela concerne également directement le Cercle des ONGD.

Enfin, Monsieur Sebastian Weier évoque le volet du droit humanitaire. Des membres du Cercle des ONGD sont spécialisés sur l'humanitaire. Ces membres ont fait part de leurs inquiétudes car il est observé que ces dernières années le droit humanitaire n'est plus respecté dans les conflits armés, comme à Gaza ou au Soudan. Il n'y a plus de garantie d'accès à l'aide humanitaire, les employés des ONG ne sont plus protégés et il y a des attaques directes sur les employés des différentes ONG humanitaires. Celles-ci se demandent comment continuer leur travail et comment le Luxembourg entend dans le futur soutenir plus fortement ce droit à l'accès humanitaire et à l'action humanitaire, qui semble devenir un oubli du XXI^e siècle.

Sur ces points, le Cercle des ONGD demande quelle est la position du Luxembourg sur ces développements, et si le Luxembourg prévoit de soutenir plus fortement ce droit humanitaire.

Monsieur David Hoffmann, responsable du plaidoyer politique auprès de l'ASTM, et membre du conseil d'administration de Niños de la Tierra, aborde le thème du « digital for development » et de l'innovation dans le cadre de la coopération, en soulignant les avancées récentes au Luxembourg.

Il rappelle que, dans le cadre de la stratégie « En route pour 2030 », le Luxembourg se positionne comme un expert en technologies de l'information et de la communication au niveau international. Ce rôle d'expert se concrétise par de nombreuses innovations, dont plusieurs ont déjà été mises en place et sont appelées à se développer davantage.

Le représentant mentionne que ces sujets ont été au cœur de discussions lors des dernières Assises de la coopération.

Il explique que de nombreux partenariats ont récemment vu le jour dans ce domaine. Par exemple la stratégie d'intelligence artificielle, un partenariat avec le CERN, le programme mondial de lutte contre la faim de l'ONU (WFP) et le LIST. Il évoque également l'initiative « Connectivity for Refugees » soutenue par 1 million d'euros en collaboration avec l'UNHCR, l'union internationale des télécommunications et d'autres acteurs.

Ils ont également pu observer que le ministère a mené des discussions récentes sur l'hébergement de données digitales avec le cyber comité de la Croix Rouge afin d'en faire profiter les bénéficiaire set les associations.

Cependant, la question soulevée par les représentants des ONG porte sur la durabilité et la portée de ces initiatives. Ils s'interrogent sur l'existence d'une stratégie spécifique au Luxembourg qui irait au-delà des objectifs de la stratégie « En route pour 2030 », notamment en ce qui concerne le respect du principe du « do no harm » (ne pas nuire).

Monsieur David Hoffmann insiste sur l'importance que l'innovation et les technologies numériques profitent véritablement aux bénéficiaires de la coopération, et non seulement au secteur privé ou à la réputation du Luxembourg sur la scène internationale. Il y a une inquiétude croissante concernant les risques que les technologies numériques soient utilisées d'une manière qui pourrait reproduire une forme de colonisation moderne, où les données des pays du Sud global seraient exploitées sans véritablement leur apporter de valeur ajoutée.

En conclusion, l'ONG appelle à une approche plus responsable et inclusive de l'innovation dans le secteur de la coopération, afin de garantir que les technologies digitales servent véritablement les populations vulnérables.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas (DP) évoque la situation au Sahel. Il rappelle que le Luxembourg a arrêté la coopération avec trois pays du Sahel. Il mentionne les critères concernant la recherche de nouveaux pays cibles évoquée par ses interlocuteurs. Il dit que le ministère est à la recherche de nouveaux pays et que certains noms circulent actuellement. Il souhaite savoir si les représentants du Cercle des ONGD ont des idées concrètes concernant des pays qui pourraient être mis en avant pour devenir un nouveau pays cible du Luxembourg.

Monsieur Luc Siebenaller explique que si on regarde la diversité des organisations qui œuvrent dans le Sud global, on retrouve presque tous les pays qui sont en difficulté, où des populations font face à des crises multiples, comme la crise climatique, des conflits armés, la malnutrition, des crises humanitaires. Il répond au Président que la voie n'est pas que le Cercle des ONGD choisisse un pays en particulier, il souhaite surtout être rassuré que le choix qui sera fait par le gouvernement suivra une évaluation basée sur des critères avec lesquels le Cercle des ONGD pourra s'identifier et sera en accord, puisqu'il connaît bien les situations dans les différents pays. Monsieur Luc Siebenaller n'a pas de pays précis à citer, mais précise que le Cercle des ONGD aura un regard critique sur les raisons du choix du pays qui sera choisi, et si certains éléments seront respectés, notamment les droits humains, entre autres questions.

Le Président remercie Monsieur Luc Siebenaller pour ses explications et dit qu'il tient à féliciter le Cercle des ONGD pour leur nouveau baromètre, qui est un fascicule très important avec des informations qui seront très utiles pour les députés.

Le Président ouvre le débat et donne la parole à Monsieur Yves Cruchten.

Monsieur Yves Cruchten (LSAP) évoque l'affaire Caritas. Il demande quel est l'impact de cette affaire sur le Cercle des ONGD et sur ses membres, au Luxembourg et à l'extérieur, notamment sur les projets qui sont suivis. Il demande également des précisions concernant la critique qui a été émise au sujet de la Commission européenne et l'attaque sur la société civile, ce qui inquiète les députés.

Monsieur Luc Siebenaller mentionne un sondage effectué en début d'année, pour voir si l'affaire Caritas impacte les ONG en termes de levée de fonds. Le Cercle des ONGD s'est basé sur le fait que les ONG font généralement une collecte de fonds en fin d'année sur la

période de Noël, et a comparé leurs résultats sur les dernières cinq années pour voir s'il y a un recul soudain au niveau des dons. Sur la vingtaine d'organisations qui ont répondu, le constat est très majoritairement qu'il n'y a pas eu de recul significatif au niveau des recettes de la collecte de dons.

Monsieur Luc Siebenaller en conclut qu'on ne peut pas dire qu'il y a eu un recul dramatique, et que les personnes qui sont engagées depuis longtemps à faire des dons régulièrement aux organisations continuent de le faire parce qu'ils portent une valeur, la solidarité. Il ajoute que ce sont aussi des personnes qui ont compris qu'il s'agit d'un acte hautement criminel. Ce n'est pas de l'argent qui a été dilapidé par une mauvaise gestion, il y a la nuance qu'il s'agit d'une attaque criminelle extérieure sur une organisation. Pour ces raisons, la majorité des bailleurs et donateurs ne se sont pas retirés de la solidarité internationale.

Monsieur Yves Cruchten (LSAP) demande également des précisions sur l'impact organisationnel de cette affaire ; il s'intéresse aux conclusions que les ONG luxembourgeoises ont pu tirer ensemble en tant que Cercle des ONGD.

Madame Nicole Ikuku remercie le député pour cette question, qui est très complexe car le Cercle des ONGD pense que les impacts de l'affaire Caritas se feront ressentir au cours des années à venir.

Sur l'impact direct sur les dons, elle complète les propos de Monsieur Luc Siebenaller en précisant qu'il y a également eu des dons institutionnels qui sont venus combler des dons privés. Elle explique qu'il faudra également analyser cette année-ci et l'année prochaine, pour voir s'il y a une continuité des dons.

Madame Nicole Ikuku explique qu'il y a entraîné une conséquence réelle sur l'image des organisations. Elle estime que le débat public a beaucoup porté sur les ONG de développement, et pas sur un acte criminel où des gens ont volé des fonds qui étaient destinés aux plus vulnérables. Le Cercle des ONGD a eu l'impression que l'opinion publique et le gouvernement ont commencé à éplucher les ONG pour analyser s'ils étaient soumis à des contrôles de risques ou à un management des risques au Luxembourg.

Elle affirme que s'il y a un secteur qui est le plus soumis à des processus de contrôles, c'est celui des ONGD, qui à partir de 50 000 euros de subventions doivent justifier d'un audit financier externe, ce qui n'était auparavant pas le cas pour les associations sociales. Elle ajoute que Caritas faisait partie des organisations les plus professionnelles, qui avaient développé le plus de procédures internes, afin précisément d'éviter des risques de détournement de fonds.

Madame Nicole Ikuku confirme que la question s'est posée en interne, mais que cela se faisait déjà avant cette affaire. Le Cercle des ONGD organisait déjà des ateliers avec ses membres, sur les procédures internes, sur comment être conforme à la loi et aller au-delà de celle-ci afin de s'assurer que les fonds arrivent là où ils le devraient. Elle ajoute que le Cercle des ONGD a depuis invité le ministère de la Justice à plusieurs reprises, à des ateliers où il lui était demandé d'expliquer ce qui est attendu des associations de la société civile, notamment des ONGD. Il s'agit également de faire comprendre au grand public que les ONG ont déjà des procédures pour empêcher un détournement de fonds. Elle affirme que le maximum est mis en place afin qu'il n'y ait plus d'affaires comme celle-ci.

Monsieur Sebastian Weier aborde la question de l'espace de la société civile au niveau européen. Il explique que les activités de plaidoyers de la société civile au niveau européen sont souvent sujettes aux activités de la Commission européenne sur deux niveaux. Si on est co-financé, il y a des règles sur ce qu'on peut faire avec l'argent, et ce qui n'est pas voulu. Il y a aussi les règles plus générales concernant le lobbying.

Il explique que depuis que la nouvelle Commission européenne a pris ses fonctions, nombre d'acteurs de la société civile ont reçu des lettres leur demandant de cesser certaines activités. Il mentionne notamment une note de la direction-générale du budget qui s'intitule « Guidance on Funding for Activities Related to the Development Implementation Monitoring and Enforcement of Union Legislation and Policy ».¹

Monsieur Sebastian Weier explique que cette note contient une liste d'activités que les acteurs co-subsidiés doivent cesser car cela poserait un risque réputationnel pour l'Union européenne. Il cite quelques exemples : envoyer des lettres, organiser des réunions, soumettre du matériel de plaidoyer. Il y a encore d'autres éléments, ce qui fait que de nombreux acteurs, dont le travail est la sensibilisation des décideurs au niveau européen, dont CONCORD, qui en théorie devront cesser une grande partie de leurs activités.

Monsieur Sebastian Weier ajoute que même si certaines activités ne se retrouvent pas dedans, si on coupe 80% du budget, le reste sera difficile à effectuer. Il explique donc que le danger principal vient de cette réglementation sur le co-financement, et ajoute que par ailleurs l'Union européenne essaie de renégocier des contrats qui sont déjà en cours. En d'autres termes la réglementation ne touchera pas seulement les contrats à venir puisque l'Union européenne essaie de renégocier les contrats actuels.

Le Président remercie l'orateur et lui demande s'il a une copie de cette note, dont il n'était pas au courant de l'existence.

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) remercie les représentants du Cercle des ONGD pour leur présence, leur engagement sur le terrain, et le travail qu'ils ont fourni tout au long des dernières années pour informer le Parlement et la société civile sur leurs activités et besoins.

Elle souhaite connaître l'analyse des représentants du Cercle des ONGD sur pourquoi la Commission européenne a émis une telle note, dont elle n'avait pas connaissance.

Ensuite, elle mentionne le nouveau mode de financement d'activités préconisé par le gouvernement, qui consiste à surtout financer des activités collectives plutôt que des projets individuels. Madame Joëlle Welfring explique que ces derniers mois les députés se sont prononcés de façon critique par rapport à cela, et que pour elle tous les ONG n'ont pas les mêmes objectifs, la même spécialité ni les mêmes moyens.

Le Cercle des ONGD s'est exprimé de façon positive par rapport à une nouvelle souplesse par rapport au dépôt de projets. L'oratrice demande le ressenti du Cercle des ONGD, s'il est possible que les représentants s'expriment sur ce nouveau mode de projets collectifs, si c'est praticable et si oui à quelles conditions.

Ensuite, Madame Joëlle Welfring évoque le pot de nouvel an de la fédération des industriels, auquel elle a assisté. A cette occasion le premier ministre a lancé un appel à la salle, pour les entreprises de se prononcer sur les textes, entre autres environnementaux, qui selon lui devraient être revus, sinon allégés ou retardés, notamment la directive CSDDD².

Elle demande quelle est la position du Cercle des ONGD à ce sujet, et comment il compte réagir par rapport à une telle annonce, qui comporte peut-être certains risques. Elle évoque notamment les déclarations du Président états-unien Donald Trump, sur le fait de vouloir abolir tous les textes environnementaux mis en place par le dernier gouvernement. Une telle

¹ La note en question est disponible [ici](#).

² https://commission.europa.eu/business-economy-euro/doing-business-eu/sustainability-due-diligence-responsible-business/corporate-sustainability-due-diligence_en

mouvance inquiète la députée, qui demande quelle est la position du Cercle des ONGD par rapport à cela.

Madame Joëlle Welfring mentionne également le baromètre du Cercle des ONGD, qui fait part d'une inquiétude par rapport à la façon de configurer la Coopération dans les pays cibles et partenaires, sachant que l'implication du secteur privé doit être renforcé. L'oratrice dit que cela peut être une très bonne idée, mais qui peut aussi comporter certains risques. Elle demande si les représentants du Cercle des ONGD ont des idées concrètes sur comment mettre des garde-fous, sur les moyens pour contrôler et éviter qu'une nouvelle hégémonie s'installe ou que celle des pays du Nord global sur celle de ceux du Sud global, qui existe déjà, ne se renforce.

Enfin, elle mentionne le volet de la sensibilisation. Il est exprimé dans le baromètre le fait qu'il est important que la Coopération soit perçue comme un bien commun et serve à la société en Europe et au Luxembourg. L'oratrice sait que les activités de sensibilisation et d'éducation des ONG luxembourgeoises vont en ce sens. Elle demande si cette inquiétude est devenue plus forte, et si le Cercle des ONGD a pour projet d'orienter autrement ces activités de sensibilisation pour aider à renforcer cette perception et faire en sorte que les citoyens européens et luxembourgeois voient vraiment l'utilité et la nécessité de la Coopération comme quelque chose qui les concerne directement et qui est dans leur intérêt.

Madame Nicole Ikuku répond à la première et à la dernière question, qui sont liées. Elle explique qu'il a été demandé au Cercle des ONGD de rédiger une note de cadrage pour proposer la manière et les modalités de cette restructuration. L'oratrice estime qu'on a l'impression que la restructuration de la sensibilisation et éducation au développement vient des acteurs, alors qu'elle leur a été clairement imposée. Ils ne l'auraient pas fait à ce moment-ci, ni de cette manière.

En revanche, ils ont essayé d'en ressortir le plus positifs possible, pour ne pas se mettre en péril. Madame Nicole Ikuku explique que la volonté du ministre était que les ONG travaillent plus, ensemble et soient plus visibles, d'où la proposition de créer des consortiums, ou projets-pilotes, dans lesquels sont énumérés tout une série de thématiques qui doivent être portées ensemble par plusieurs ONG, sur le droit des enfants, sur une agriculture durable et solidaire, etc. Les ONG vont devoir soumettre un projet commun pour pouvoir être financées. Dans le cas contraire elles pourront difficilement organiser ces activités, puisqu'elles ne sont financées par aucune autre structure que la Coopération au développement.

Madame Nicole Ikuku ajoute qu'on ne peut pas faire foi de la sensibilisation des jeunes à s'engager pour un monde plus juste, et à comprendre la complexité du monde dans lequel on vit ; ce n'est pas le rôle des enseignants. Elle affirme que les ONG apportent une plus-value, des réalités de terrain qu'aucun autre acteur ne peut apporter. Elles portent la voix de leurs partenaires, celle de toutes les analyses complexes qu'elles vont faire ou que leur réseau va faire, sur ces réalités. Il y a tout un travail, qui va permettre de mobiliser les connaissances des jeunes, de comprendre comment fonctionne le monde et quelle est la participation du Luxembourg dans ce fonctionnement, quel est le changement que le Luxembourg va apporter, et quelle est sa part dans les décisions prises qui vont impacter les pays du Sud. Pour comprendre cela il y a donc tout un travail et une mobilisation qui se fait par ces acteurs, auprès de plusieurs publics différents, notamment dans les écoles.

Pour le Cercle des ONGD, en voyant les changements qu'il y a, l'image des ONG peut-être entachée, les changements et l'insécurité dans certaines zones comme au Sahel, tout cela demande à ce qu'il y ait une vraie réflexion sur comment continuer à travailler et être solidaire, ou non, avec les autres pays, sur comment on se positionne sur les catastrophes naturelles, le changement climatique, qui impacte aussi la société luxembourgeoise. Le Cercle des ONGD continue donc d'insister sur ce travail, et s'est battu pour maintenir le travail de sensibilisation

des ONG. Ce travail complexe n'est réalisé que par une trentaine d'organisations de la société civile luxembourgeoise, qu'il faut absolument soutenir.

Madame Nicole Ikuku mentionne le nombre de 4,5 millions d'euros. Il est vrai que cela est très bien si on compare aux autres pays où il y a des coupures budgétaires, mais au regard des enjeux qu'il y a, il faudra penser à augmenter ce budget, à le soutenir pour que ce travail puisse continuer.

Ensuite, l'oratrice fait part d'une déception du Cercle des ONGD. Elle explique qu'il y a eu un vrai engouement du ministre, pour une collaboration et une participation de l'Education nationale dans ce travail de sensibilisation, ce qui est une demande de la société civile depuis toujours. Cependant, ce sujet n'est plus du tout abordé aujourd'hui. Madame Nicole Ikuku demande ce qu'il s'est passé. Elle mentionne des réunions entre le ministre Claude Meisch et le ministre Xavier Bettel, et demande s'il n'y a plus d'engouement, de volonté de changer ou de participer au volet éducatif de la Coopération. L'oratrice conclut que les ONG ne sont pas que dans les écoles, mais elles y sont, et c'est important de pouvoir mobiliser la jeunesse pour une meilleure société de demain.

Monsieur David Hoffmann aborde le sujet de la CSDDD et la « Omnibus legislation » qui vise à regrouper trois législations européennes différentes. Pour le Cercle des ONGD, c'est très inquiétant. L'orateur explique qu'on ne sait pas exactement comment ce regroupement se fera. La préoccupation principale du Cercle des ONGD est la dilution d'une des trois législations en les regroupant en une législation « Omnibus », notamment parce que la CSDDD a déjà été diluée en printemps 2024 après l'accord initial en décembre 2023. Son champ d'application et d'autres dispositions comme la non-inclusion de certains secteurs et l'abolition de la catégorie « autres risques » ont été retirés du texte. Le champ d'application de cette directive est donc déjà réduit par rapport à ce qui était prévu au départ.

Cela dans une époque où la redevabilité des acteurs économiques est nécessaire. Il y a le cas Ternium au Luxembourg, où l'Initiative pour un devoir de vigilance fait un plaidoyer depuis des années ; il y a le cas d'Arcelor Mittal, qui a décidé unilatéralement de cesser son investissement dans le « Green Deal ».

Le Cercle des ONGD se préoccupe du fait qu'avec ce regroupement, les directives qui devraient déjà être plus strictes seront diluées dans ce processus, et que leurs objectifs de redevabilité des acteurs économiques, de protection des droits humains et de l'environnement, ne seront plus réalisés de la façon selon laquelle ils devraient l'être, à cette époque de crise climatique.

Monsieur Sebastian Weier répond ensuite à la question sur l'hégémonie du Nord global sur le Sud global, et sur le secteur privé. Ce sont des questions vastes. Le secteur privé peut avoir du bien, mais le Cercle des ONGD n'est pas convaincu qu'avec du « leverage financing » le secteur privé résoudrait tous les problèmes. L'orateur explique que le secteur privé est en effet basé sur des intérêts de profits et de rentabilité qui font que sur le point du « project design » il y a toujours des choses qui ne sont pas optimales. En effet, l'objectif primaire de la Coopération est l'éradication de la pauvreté, pas de faire de celle-ci un moyen de faire du profit. Il y a donc selon l'orateur des choses pas très compatibles au niveau des priorités. Cela n'exclut pas que certaines initiatives privées soient très intéressantes, mais le Cercle des ONGD se questionne ; il faut mettre des garde-fous, et le devoir de vigilance en fait partie.

Monsieur Sebastian Weier mentionne des échanges tenus avec certaines institutions européennes qui indiquaient au Cercle des ONGD que s'ils respectaient trop les droits humains il n'y aurait plus de « business », donc de développement. C'est une position qui existe au sein des institutions, et le Cercle des ONGD n'est pas convaincu pour différentes raisons, entre autres les inégalités. Faire un projet dans un pays partenaire ne veut pas

nécessairement dire que cela profite aux personnes qui en ont le plus besoin. Un devoir de vigilance peut contribuer à cela et d'autres garde-fous légaux peuvent être imaginés.

L'orateur soulève un autre point, abordé dans le baromètre, qui est la question de l'approche de la décolonisation. Il y a plusieurs concepts qui deviennent assez « mainstream » dans la société civile européenne, et le Cercle des ONGD introduit également cette question. Le Cercle des ONGD a pour mission légale de faire la veille de la cohérence des politiques. Autrement dit il ne soutiendra pas un petit agriculteur dans un pays et en même temps négocier un contrat de libre-échange qui créera de la concurrence déloyale. Il ne s'agit pas de soutenir un acteur pour ensuite détruire le marché des agriculteurs soutenus.

Monsieur Sebastian Weier ajoute qu'il y a plusieurs façons de créer de la cohérence. Introduire la notion décoloniale montre que pour être cohérente une politique doit respecter certains critères dont le développement humain ou l'éradication de la pauvreté, en créant cette cohérence. Il ne suffit donc pas de changer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de contradiction mais il faut que cette non-contradiction soit basée sur un certain nombre de valeurs, que le Cercle des ONGD regroupe sous le nom de la décolonisation.

Concernant l'hégémonie du Nord sur le Sud, il ne se souvient plus très bien de la question.

Madame Joëlle Welfring (*déi gréng*) demande à ce sujet si le Cercle des ONGD a des idées concrètes de garde-fous ou de critères à mettre en place pour contrebalancer cette hégémonie.

Monsieur Sebastian Weier explique qu'au niveau européen on observe que la Coopération, notamment concernant la NDICI, la « Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument », qui était basée sur des indicateurs de développement humain, les fonds sont déviés vers le « Global Gateway », qui sert en soutien au commerce extérieur de l'Union européenne. L'orateur souligne qu'on peut observer en Afrique au travers de cet instrument et d'autres instruments que la Coopération devient un nouvel instrument dans la course pour les matières premières.

Pour répondre à la question de Madame Joëlle Welfring, s'il est considéré que la course aux matières premières est un moment d'hégémonie du Nord global sur le Sud global, un moyen de créer des garde-fous serait de s'assurer que la Coopération ne devienne pas un instrument de ce développement-là. Une façon de le faire serait de s'assurer que dans la définition de la Coopération européenne, la société civile au Nord et au Sud, soit consultée de manière conséquente. Il s'agit de vraiment intégrer les consultations, les besoins des populations et sociétés civiles dans le « design » des projets qui sont implémentés, et de s'assurer qu'il y ait des priorités claires pour les objectifs à atteindre par certains instruments.

Monsieur David Wagner (*déi Lénk*) dit que les députés ont probablement tous été étonnés de la note de la Commission européenne mentionnée par Monsieur Sebastian Weier, mais il ne la trouve pas si étonnant. Il ajoute que lorsqu'on veut sérieusement faire du travail de coopération au développement, ce n'est pas simplement construire des puits ou faire de la charité, c'est également faire des analyses politiques, et très souvent les logiques commerciales sont en contradiction avec le développement de manière générale. Le député dit que ce sont des voix qu'il faut faire taire y compris à Bruxelles ; il trouve que ce document ressemble un peu à un Oukase de Moscou.

Il revient sur la réorganisation du Cercle des ONGD, et le fait que désormais les ONG doivent choisir des consortiums de thèmes sur lesquels toutes les ONG doivent travailler. L'orateur n'a pas l'impression que cette idée rend les ONG très enthousiastes, et demande si la décision est définitive, s'il est prévu qu'il y ait une sorte d'audit dans un ou deux ans pour voir si cela aura porté les fruits voulus par le ministère.

L'orateur mentionne l'enveloppe de 4,5 millions d'euros pour faire de la sensibilisation, ce qui serait contraire aux statuts du Cercle des ONGD, selon Madame Nicole Ikuku.

Madame Nicole Ikuku explique à Monsieur David Wagner qu'en effet, le Cercle des ONGD n'aurait pas pu gérer l'enveloppe.

Monsieur David Wagner (*déi Lénk*) évoque ensuite les accords cadre, et précise qu'il y en a sept ou huit sur trois ans, mais qu'ils ont été rallongés d'un an. Il demande aux représentants du Cercle des ONGD s'ils ont des nouvelles à ce sujet, s'ils sont assurés que cela va avoir lieu.

Madame Nicole Ikuku revient sur ses explications données à Madame Joëlle Welfring. Elle explique que le ministre voulait au départ qu'il n'y ait plus qu'un seul unique programme, qui mettrait toutes les ONG en projet annuel. Elle précise qu'il y a deux types de financements : les projets annuels, qui se terminaient en décembre 2024, et les accords cadre, qui sont des projets pluriannuels sur les trois ans de 2023 à la fin de 2025. Elle explique que le Cercle des ONGD a réussi à obtenir une prolongation d'un an des accords cadre alors que le ministre voulait au départ annuler tous les programmes.

Madame Nicole Ikuku explique que les accords cadre ont été validés. Deux accords cadre ont été annulés, mais par les organisations elles-mêmes : Caritas n'a malheureusement pas eu le choix, CSI a décidé de ne pas poursuivre leur travail de sensibilisation, et ECPAT Luxembourg pour des raisons de réorganisation interne.

Sur les 4,5 millions d'euros, 2,9 millions d'euros sont bloqués pour la prolongation des accords cadre en 2025. Il reste 1,6 million d'euros qui auraient dû faire l'objet d'un appel aux ONG pour des projets annuels. Madame Nicole Ikuku précise que si elle ne se trompe pas, 16 accords cadre ont été prolongés et il y avait 11 ou 13 ONG qui étaient en projets annuels en sensibilisation et éducation au développement. A partir de janvier, ces ONG n'avaient plus de confirmation et ne pouvaient plus soumettre de projets pour être financés. L'oratrice explique qu'à travers les propositions, le Cercle des ONGD a pu assurer les 1,6 million d'euros de budget pour des projets annuels qui vont être menés par ces organisations. Elles vont donc pouvoir être financées à 100% pour des projets annuels en 2025, mais à condition qu'elles se mettent ensemble.

Madame Nicole Ikuku dit que les ONG vont choisir les thématiques, mais cela ne les rassure pas car le « timing » est très mauvais. On ne choisit pas un partenaire du jour au lendemain, car il faut prendre le temps de se connaître, de voir ce qui peut être mis en commun, les thématiques mais aussi les forces et les faiblesses, les formations ou ressources humains dont on aurait besoin pour mener à bien ces activités.

La représentante du Cercle des ONGD affirme que ce temps, les ONG ne l'ont pas. Elles vont devoir se mettre ensemble, rapidement, pour proposer un projet pour se faire financer, mais il y a aussi toute une réflexion autour de leur futur.

L'oratrice explique qu'en effet, à partir de 2026 jusqu'à 2030, tout le système de sensibilisation fonctionnera sur le financement de projets en consortium, peu importe que les ONG aient été en accord cadre ou en projet annuel. Ce qui pose problème selon elle est le danger de dilution des messages et des positionnements des ONG, car il y aura dès l'année prochaine un plus grand nombre d'acteurs, qui n'auront pas d'autre choix que de se mettre ensemble pour développer des programmes d'envergure sur cinq ans. Elle insiste sur le fait qu'il est très clair que les ONG ne sont pas encore prêtes à le faire.

Elle assure également que le Cercle des ONGD veillera à ce que le militantisme et la spécificité de chaque organisation puisse encore continuer. Elle prend l'exemple d'organisations comme

Amnesty International qui doivent organiser un programme sur cinq ans avec d'autres organisations, mais ne peuvent plus mobiliser des personnes concernant des journalistes emprisonnés, ou pour dénoncer l'action d'un État. Selon Madame Nicole Ikuku, cela signifie que ces organisations n'auront plus le droit d'agir et ne seront plus financées, soutenues par des fonds publics pour pouvoir effectuer ce travail. C'est un risque auquel le Cercle des ONGD est très attentif cette année, et davantage à partir de l'année prochaine.

L'oratrice conclut qu'en tout, sur l'enveloppe de 4,5 millions d'euros pour 2025, 2,9 millions étaient déjà engagés, et 1,6 le sera pour les projets annuels. Elle précise que sur ce 1,6 million, les ONG et le Cercle des ONGD ont proposé que 900.000 euros soient financés directement aux ONG qui vont porter les projets en consortiums, les projets pilotes, et que 500.000 ou 600.000 euros aillent au Cercle des ONGD pour organiser et soutenir cette transition, en organisant par exemple une étude de base, une enquête qui permettra d'évaluer l'état de 2025. Ainsi on saurait où en sera le secteur des ONG dans un et deux ans. Cela permettra d'engager des consultants externes pour définir des critères et indicateurs d'organisation future, et d'organiser les modalités des programmes de 2026.

Monsieur David Wagner (*déi Lénk*) intervient pour vérifier si les 500.000 à 600.000 euros seront utilisés pour évaluer le nouveau système en place.

Madame Nicole Ikuku lui répond que pas tout à fait. Elle explique qu'avant d'évaluer le système, il faut déjà le monter. Les 600.000 euros vont juste permettre d'accompagner au montage des projets actuels, d'accompagner une enquête, une ligne de base qui va permettre une évaluation des actions, mais aussi de développer les modalités de partenariat. Il faut donc d'abord monter cela avant de l'évaluer à partir de l'année prochaine.

Madame Tilly Metz, députée européenne (*Verts/Alliance libre européenne ; déi gréng*) explique que plusieurs personnes l'ont contactée car ils ont des questions sur la Maison des ONG, sur le regroupement des projets qui est à faire, et sur la gouvernance. Elle demande qui propose les thématiques des projets annuels de plusieurs ONG, qui décide et qui coordonne.

Concernant la phase de transition qui a été discutée, la députée européenne demande si c'est une phase unique ou si ce rôle de coordination sera toujours réalisé par la Maison des ONG. L'oratrice trouve que la gouvernance n'est pas claire, de même par rapport à la sensibilisation auprès des écoles, scouts etc. Elle sait que le dernier point ne relèvera pas de la Maison des ONG, et demande qui fera la coordination.

Ensuite, si elle a bien compris, les salaires sont garantis pour 2025 mais pas pour 2026. Elle demande quand sera prise la décision d'assurer les salaires pour 2026.

Madame Tilly Metz aborde également la disparition de deux défenseurs de l'environnement, depuis 2 ans. La députée européenne connaît assez bien la situation en Amérique centrale, où régulièrement des personnes disparaissent au nom du capitalisme. Elle ajoute que Ternium a son siège mondial au Luxembourg. Elle mentionne le fait que de nombreux militants pour l'environnement et les droits humains sont sous pression, et demande quel est le rôle du Cercle des ONGD sur ces sujets, s'il a la possibilité de mener des réelles actions pour lutter pour les droits humains.

Enfin, elle demande aux représentants du Cercle des ONGD, concernant la note de la Commission européenne qui a été évoquée plus tôt, d'également envoyer les ressources aux députés européens, qui sont aussi très intéressés par ce sujet.

Monsieur Luc Siebenaller aborde le sujet de la coordination du secteur de la sensibilisation et de l'éducation au développement pour cette phase de restructuration. Il y aura un organe, pour le moment appelé « comité de pilotage de transition » et qui sera composé d'ONG, d'experts

extérieurs comme des universitaires, d'un représentant du ministère des affaires étrangères, car certaines décisions du comité de pilotage devront être validées par le ministère. Ce comité de pilotage délègue également une partie de son travail à des groupes de travail, qui seront dans la production sur les différents volets, dont celui du montage du programme 2026-2030, sur les indicateurs à suivre et un certain nombre de missions. Le résultat des travaux de ces groupes de travail seront ensuite discutés et validés par le comité de pilotage.

Concernant les consortiums, Monsieur Luc Siebenaller explique que l'idée est que chaque consortium ait une organisation « lead » qui va fédérer le regroupement d'organisations autour d'une thématique, qui va avoir une convention directe avec le ministère. Les autres organisations partenaires auront une convention cadre avec le ministère. L'orateur précise que cela est une des idées, ce n'est pas fixé pour le moment. Il poursuit que cette organisation « lead » pourrait avoir les fonds pour les redistribuer aux autres organisations partenaires dans le consortium. Ce serait aussi pour alléger les flux administratif et financier entre les ministères et les organisations.

Madame Nicole Ikuku complète les propos de Monsieur Luc Siebenaller et dit que les thématiques sont choisies par les organisations. Elle explique que cette ligne budgétaire vise les ONGD, et que le Cercle des ONGD n'est pas une ONGD. Il n'a pas les capacités de terrain et ne peut pas sensibiliser le grand public.

L'oratrice ajoute qu'en tant que Cercle des ONGD, l'organisation représente ses membres, qui sont ceux qui amènent leurs réalités, qui participent autour de la table et qui vont fournir le contenu. Le Cercle des ONGD les encadrera surtout et travaillera avec eux dans cette coordination, par exemple pour voir quels sont les besoins de formation, quels sont les experts externes qui peuvent soutenir cette année de transition, quelles sont les thématiques, etc. Le Cercle des ONGD va reprendre toutes les questions de ses membres et toutes leurs revendications avec le ministère.

Une de ces revendications a été de séparer très clairement le sujet de la Maison des ONG avec celui de la sensibilisation. Madame Nicole Ikuku insiste sur le fait que ce ne sont pas les mêmes thématiques. Si une Maison des ONG peut devenir un moyen d'amener plus de collaboration, ce n'est pas la Maison des ONG qui sensibilisera le grand public, car ce n'est pas la même réalité.

Le Cercle des ONGD a tenu à ce que les deux sujets soient clairement séparés, aussi au niveau financier. La Maison des ONG va permettre au Cercle des ONGD d'amener plus de synergie entre les membres, de mutualiser les services, un comptable, les ressources humaines, de rendre visible ce secteur.

La représentante du Cercle des ONGD affirme que ce secteur n'est pas visible. Il y a autant de solidarités et de coopérations internationales qu'il y a d'ONG. Les ONG vont pouvoir être visibles dans une structure et faire des campagnes communes. Il s'agit aussi pour les passants de pouvoir rentrer facilement pour chercher les informations sur la coopération au développement.

Madame Nicole Ikuku conclut que ce sont donc deux thématiques séparées, mais qui vont contribuer l'une à l'autre. La Maison des ONG sera coordonnée par le Cercle des ONGD, puisqu'elle sera à disposition de tout le secteur, même les ONG humanitaires dont la majorité n'est pas membre du Cercle des ONGD. Cependant, pour le moment, le volet sensibilisation est coordonné par le comité de pilotage de transition mentionné plus tôt.

Le Président remercie les représentants du Cercle des ONGD pour l'entretien et les informations partagées. Il clôt la séance.

Procès-verbal approuvé et certifié exact